



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Directrice des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex

Lunel, le 24 août 2009

Madame la directrice,

Objet : Future organisation de la filière TS

La prochaine réunion relative à ce dossier se tiendra le 9 septembre prochain. C'est d'abord dans cette optique, puis dans celle d'une future négociation que nous avons souhaité vous rencontrer le 21 août dernier. En effet, ce dossier suscite de nombreuses interrogations, voire inquiétudes qu'ils convient de prendre en compte dès aujourd'hui, afin d'y répondre le plus rapidement possible. Et nous voyons bien que ces interrogations peuvent être différentes selon que les salariés soient en DRE, en district ou sur DISI à Vedène. Nous souhaitons donc, sans être forcément exhaustifs, revenir sur les différents points abordés.

1. Futures organisations de travail et impacts sur les effectifs. On le sait la filière TS va être organisée autour d'un pôle « maintenance opérationnelle » regroupant approximativement les 2/3 des salariés, et un pôle expertise comprenant le 1/3 restant. Même si vous nous avez apporté des assurances sur une stabilité des effectifs, ce n'est pas selon nous suffisant. En effet, nous nous avons signifié notre inquiétude à ce que les salariés qui quitteraient « le terrain », s'ils n'étaient pas remplacés, impactent directement les conditions de travail et de vie des TS restants. Vous nous avez répondu qu'il ne serait pas cohérent de diminuer ces effectifs de TS « mainteneurs opérationnels » et que ce travail de maintenance ne serait pas dévalorisé. La CFDT en fait d'ores et déjà une de ses revendications prioritaires.

La polyvalence est aussi un thème récurrent. Le débat devra aller à son terme afin qu'il puisse aboutir dans des conditions acceptables pour tous. En particulier, qui décidera, et sur quelles bases ?

Un autre impact éventuel qui n'est pas à négliger concerne les éventuels changements d'horaires : travail le samedi, horaires décalés, etc. Nous l'avons déjà abordé, mais nous y reviendrons le moment venu.

2. Conditions de travail et sécurité des interventions. En effet dans le cas contraire, des risques certains d'aggravation de la sécurité, des conditions de travail et de vie existent. Moins de TS sur le terrain, ce serait des périmètres géographiques d'interventions qui augmentent, avec tous les impacts sur les longueurs des trajets et sur le temps des interventions, notamment pendant les astreintes. Ce serait aussi une pression accrue pendant les interventions. Vous nous avez déclaré partager cette analyse, en évoquant toutefois la possibilité « d'interventions à distance », sans déplacements sur le site, point qui devra bien évidemment être abordé lors de la prochaine négociation.

3. Rémunérations. Aujourd'hui la crainte existe que ces nouvelles organisations n'entraînent une stagnation des rémunérations, notamment en lien avec d'éventuelles baisses du volume d'interventions pendant l'astreinte. En

effet, une des raisons motivant cette nouvelle organisation est de s'orienter vers davantage d'actions en « préventif ». La conséquence ne serait pas neutre sur le volume des heures d'intervention ou supplémentaires. Nous vous l'avons dit : cette réorganisation ne devra avoir aucun impact ni à la baisse, ni à la stagnation des rémunérations, et la qualité du préventif devra, dans ce cas là, être reconnue à sa juste valeur. De plus, nous vous avons souvent dit que la maintenance de terrain est essentielle. Les moyens qui y seront affectés et les reconnaissances de ce travail de terrain devront être à la hauteur.

4. **Astreintes.** Là aussi, les rumeurs vont bon train sur certains sites, notamment sur d'éventuels « regroupements » de tours d'astreintes, dont la cause pourrait être les manques de ressources. Cela aurait un impact évident sur la sécurité des salariés et des conditions de travail. La CFDT ne rentrera pas dans cette logique, même si certaines pistes commencent à voir le jour, comme les interventions à distance évoquées ci dessus.
5. **Entretiens professionnels.** Ils sont en cours, et devront déboucher sur les futures cartographies des métiers de la filière. Ce point suscite également certaines interrogations. Il sera donc important, de faire un point d'étape dès que possible, le 9 septembre par exemple.
6. **DISI.** Nous l'avons écrit plus haut, la problématique de la DISI est sensiblement différente, même si certains points se recoupent avec les TS en DRE, notamment par l'intégration « administrative » des futurs « experts ». Nous vous avons sollicité à plusieurs reprises ces derniers mois. Cette direction est en réorganisation permanente, et cela devient problématique car elle suscite de plus en plus d'interrogations, voire d'inquiétudes de la part des salariés qui ne savent plus quoi penser et qui, surtout, n'ont pas forcément de réponses claires de la part de la direction. On nous rétorque bien que cette réorganisation n'est pas encore totalement mûrie et que plusieurs points sont encore en réflexion. Soit ! Mais il n'y a rien de pire que de laisser les salariés sans réponses, avec un discours qui, s'il se veut rassurant, a un effet exactement contraire. C'est pourquoi nous vous avons demandé la semaine dernière à ce que le directeur rencontre les salariés pour leur exposer l'état d'avancée des réflexions, ainsi que les hypothèses à l'étude. Dans le contexte, cette transparence est plus que jamais nécessaire. Et elle serait bienvenue en dehors de DISI, en l'étendant aux DRE et aux districts.

Vous l'avez bien compris, la CFDT demandera des garanties sur tous ces points, ce qui ne peut passer que par une négociation. Pour autant, nous sommes sceptiques sur l'aboutissement de ce dossier pour fin 2009. Trop de points restent à aborder, et en premier lieu il faut laisser aller à leur terme les entretiens en cours, afin d'y voir plus clair sur la future cartographie. Même si la négociation doit commencer le plus rapidement possible, elle doit continuer sur l'année 2010 si besoin est.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Floréal PINOS



Délégué syndical central